

224C1817
FR0004031763-FS0721

4 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COHERIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2024, complété par un courrier reçu le 4 octobre, la société Greenstock¹ (4 rue Brunel, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 octobre 2024, le seuil de 5% du capital de la société COHERIS et détenir 286 000 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 2,95% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COHERIS sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Trilom, elle-même contrôlée par M. Thomas Lombard.

² Sur la base d'un capital composé de 5 685 575 actions représentant 9 707 396 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.